



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 10 20-08 - RESSOURCES HUMAINES –
Modification du tableau des effectifs.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/10/2025
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 14/10/2025
Pouvoirs :	7	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/10/2025
Présents : M. Daniel JULLIEN, M. Daniel MALOSSE, Mme Béatrice DUMORTIER, M Gérard DUPLAT, Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, M. Henri COQUARD, Mme Geneviève HECTOR, M Philippe LARGE, Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Yolande CHAREYRE, Mme Chantal ROCHE, M Christian NEUVILLE, M. Jean-Pierre NEMOZ, M. Gerbert RAMBAUD, M. Safi BOUKACEM, Mme Sylvie RAZY, Mme Sandrine ARNAUD, M. Rémi GILLET, M. Joao DA ROCHA, Mme Véronique DUMAS, Mme Aline DURAND, M. Roland BADOIL, M. Sylvère MATHIEU, M. Yohann DUMAS, M. Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir : M. Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Aline DURAND M. Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Fatima HIMEUR donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir M. Yohann DUMAS Mme Brigitte REGIS-MOREAU donne pouvoir à M. Roland BADOIL		
Absents ou excusés : Mme Chantal BERTHILLON		

M. Safi BOUKACEM est désigné secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Suppression de l'emploi d'ATSEM – 31h30 hebdomadaires

Un emploi d'ATSEM est ouvert au tableau des emplois de la commune sur les cadres d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et des adjoints techniques à temps non complet 31h30. Suite à la fermeture de l'école le mercredi matin, les besoins ont diminué. Un poste d'ATSEM à temps non complet 28h30 a été créé pour faire face aux nouveaux besoins. Il est nécessaire de supprimer ce poste faisant doublon. Il est donc proposé au conseil de supprimer l'emploi comme suit :

Emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Date d'entrée en vigueur
ATSEM	Agent spécialisé territorial des écoles maternelles Adjoint technique	31h30	1 ^{er} novembre 2025

Suppression de l'emploi d'ATSEM – temps complet

Un emploi d'ATSEM est ouvert au tableau des emplois de la commune sur le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps complet. Une classe a fermé en juillet 2025, il est nécessaire de supprimer ce poste en l'absence de besoins.

Il est donc proposé au conseil de supprimer l'emploi comme suit :

Emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Date d'entrée en vigueur
ATSEM	Agent spécialisé territorial des écoles maternelles Adjoint technique	Temps complet	1 ^{er} novembre 2025

Modification du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire

Un emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire est ouvert au tableau des emplois de la commune sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints techniques à temps complet. A compter du 1^{er} décembre 2025, l'agent sera à la retraite. La commune n'envisage pas de renouveler la mise à disposition auprès de la société New Rest à compter de cette même date. Ainsi, le volume hebdomadaire du poste est à revoir.

Il est donc proposé au conseil de modifier l'emploi comme suit :

Emploi	Cadre d'emploi	Nouvelle Quotité	Date d'entrée en vigueur
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint technique	18 heures	1 ^{er} décembre 2025

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 8 octobre 2025

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés***

APPROUVE la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

ACTUALISE en conséquence le tableau des effectifs.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

et de la publication en Mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire
Daniel JULLIEN

